

Données relatives aux membres de la famille accompagnant le travailleur

Conjoint(e)

Nom(s) : _____ Date de naissance : _____

Prénom(s) : _____ Nationalité : _____

Adresse actuelle : _____

Enfants

Identités complètes, dates de naissance et nationalité des enfants qui viennent en Suisse :

-
-

Si le conjoint et/ou les enfants sont originaires d'un pays Etats tiers, les documents au point n° ④ doivent être joints pour le regroupement familial en vue de permettre de traiter simultanément l'ensemble de la famille.

Autorisation d'entrée à transmettre à l'Ambassade/Consulat de Suisse à :

Si le conjoint et/ou les enfants sont originaires de l'un des Etats membres de l'AELE ou de l'UE signataires de l'Accord sur la libre circulation des personnes avec la Suisse (ALCP), les pièces nécessaires pour le regroupement familial sont requises lors de l'annonce d'arrivée auprès de la commune de domicile.

Liste des documents à joindre à la présente

IMPORTANT ! En cas de présentation d'un dossier incomplet, l'entier de la demande sera retourné à l'employeur.

① Travailleur frontalier :

- ✓ Copie d'une pièce d'identité valable y compris l'indication officielle de la validité
- ✓ 1 photographie format passeport
- ✓ Indication de votre éventuel lieu de résidence secondaire en Suisse

② Activité indépendante :

- ✓ Copie du bail à loyer des locaux de votre entreprise
- ✓ Explications détaillées des démarches administratives effectuées ou planifiées pour démarrer l'activité indépendante en étant au bénéfice de toutes les autorisations nécessaires (Loi sur le travail, police du commerce, autorisation d'exercer, affiliation à une caisse de compensation, police sanitaire, etc)
- ✓ Business plan (descriptif détaillé de l'activité prévue et de son développement/planning)
- ✓ Copie des justificatifs attestant de vos ressources financières (relevé bancaire, autres éléments de fortune, etc)

L'octroi d'une autorisation de séjour n'a pas valeur d'autorisation professionnelle et ne dispense pas de l'obligation d'obtenir d'éventuelles autres autorisations nécessaires (par exemple, l'autorisation de pratiquer délivrée par le Département de la santé publique).

Travailleur frontalier indépendant : documents à fournir selon les points ① et ②

③ Activité salariée auprès d'une société pratiquant la délégation de personnel :

- ✓ Contrat de mission

④ Regroupement familial :

Les pièces doivent nous être fournies avec une traduction officielle et légalisée dans une de nos langues nationales.

Pour le conjoint :

- ✓ Copie de l'acte de mariage ou du livret de famille
- ✓ Extrait du casier judiciaire
- ✓ Copie du passeport

Pour les enfants :

- ✓ Copie de l'acte de naissance ou du livret de famille
- ✓ Copie du jugement de divorce ou de séparation de corps (en cas de divorce/séparation)
- ✓ Copie de la décision concernant l'attribution du droit de garde sur les enfants mineurs (en cas de divorce/séparation)
- ✓ Copie du consentement écrit officiel et légalisé du parent restant à l'étranger (dans tous les cas si un parent reste à l'étranger)
- ✓ Attestation de prise en charge financière pour les enfants non communs
- ✓ Copie du passeport

Les conditions de logement seront vérifiées lors de l'arrivée en Suisse. Selon la pratique de notre Service, nous considérons qu'une habitation est convenable et suffisamment spacieuse lorsque chaque pièce de l'appartement, hormis vestibule, hall d'entrée, cuisine, etc, est partagée par un maximum de 2 personnes.

Liste des pays concernés par le présent formulaire

AELE : Islande, Liechtenstein, Norvège

UE-28 : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède